blèmes économiques urgents et d'ordre national, comme l'assurance-chômage, car, en ces matières, les provinces sont souveraines.

On nous a chanté sur plusieurs tons, dernièrement, que la Confédération n'était viable qu'à la condition de ne pas toucher au pacte qui en faisait la base. Respecter les droits des provinces, s'entendre avec elles sur une méthode à adopter pour modifier la constitution, et surtout ne porter aucune atteinte à ces clauses sacrées touchant les droits de la minorité quant à sa langue, sa religion et ses privilèges, soit; mais de là à dire qu'il ne faut pas toucher au pacte fédératif, cette machine surannée, c'est une autre affaire.

N'est-on pas justifiable de chercher à obtenir le droit de modifier la constitution, afin de donner aux chômeurs des différentes provinces ce qui devrait leur appartenir et ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui?

Le pays s'en va à la ruine pendant que la Chambre délibère sur les empêchements constitutionnels qu'il lui faut tout de même constater et qu'il est sans cesse nécessaire d'étudier et de déterminer.

La Confédération ne s'est pas faite sans nous; pourquoi toujours chercher à nous isoler nous-mêmes dans le Québec, comme dans une réserve indienne? Au cours de la dislocation économique qu'il faut subir, toute la machinerie se trouve immobilisée par le mauvais vouloir de ceux qui cherchent à constituer un Etat dans l'Etat. Nous connaissons quelquesuns des maux qui existent dans le corps social. La guérison d'une grande partie de ces maux économiques dépend de l'action des provinces. Le pouvoir fédéral pourra apporter certains remèdes, mais, de toute façon, il importe d'agir en vue d'adapter notre constitution aux conditions actuelles et d'assurer, dans le domaine social et dans le domaine économique, une plus grande coopération entre le Dominion et les provinces. Notre constitution est toute remplie d'indécisions, de difficultés et de contradictions, et c'est pourquoi, au lieu d'avancer, nous reculons.

Il est temps de faire cesser les difficultés entre le pouvoir fédéral et les provinces sur la question de juridiction. Il est temps que nos gouvernements cessent de se renvoyer la balle.

Le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), reconnu comme la plus grande autorité canadienne en droit constitutionnel, affirmait dernièrement, dans un discours, qu'il est possible d'amender la constitution canadienne pour permettre au pouvoir fédéral d'instituer l'assurance-chômage et de donner en même temps des garanties plus sûres aux droits des minorités, d'après un système qui stipulerait qu'aucun changement concernant la langue, la religion et les droits politiques de

la minorité ne serait valide sans le consentement de toutes les provinces—garanties que nous n'avons pas dans la constitution d'aujourd'hui.

Je n'ai donc aucune hésitation à affirmer qu'à mon avis il est absolument nécessaire d'amender notre constitution afin de résoudre nos problèmes sociaux et d'assurer la survivance de nos institutions démocratiques. Je n'hésite pas à affirmer que j'exprime là non seulement mon opinion personnelle, mais bien celle des électeurs de mon comté et de la majorité de la population québécoise.

L'unité canadienne est menacée par ce manque de cohésion des lois, par cette constitution surannée ne répondant plus aux besoins de l'heure. Sans anticiper sur la question, j'ose espérer que la Commission Sirois nous indiquera les moyens à prendre pour insuffler de la vie dans le pacte confédératif. L'irrésistible évolution des hommes et des choses, le progrès des temps modernes et de la civilisation ont rendu nécessaire la reconstruction des constitutions. Les temps ne sont plus aux monarchies désuètes. Les empires tremblent sur leurs bases. Les abus de la démocratie ont engendré les dictatures. Le monde entier a soif d'innovations, qu'il cherche parfois dans les malheureuses aberrations des systèmes totalitaires. Mais qu'importe!... La faillite des conceptions gouvernementales des temps passés a créé, chez certains peuples, le goût des aventures. Souhaitons, monsieur le président, que dans l'affolement général notre nation garde son sang-froid. Que les changements à être opérés dans notre constitution soient tout à l'avantage de notre peuple, qui réclame qu'on lui enlève cette camisole de force, pour qu'il puisse se développer dans le sens de ses destinées. L'assurance-chômage ne peut être mise dans nos statuts sans le concours des provinces. Souhaitons aussi qu'un esprit véritablement national fasse place à cette bouderie qui a inspiré certaines réticences devant la Commission Sirois; qu'un idéal canadien vienne inspirer nos législateurs afin qu'un jour le grand vent du progrès gonfle les voiles du Canada. Cette unité d'inspiration est le fondement de notre prospérité et de notre développement économique.

Au nom des jeunes gens inquiets de l'avenir, de ceux qui croient encore que tout n'est pas perdu, comme au nom de ceux qui ont conservé au fond de leur âme une lueur d'espérance, je demande aux législateurs de mon pays de donner l'effort final qui emportera notre chère patrie vers ses glorieuses destinées.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de dire quelques mots à l'appui de la motion à l'étude et de constater que je m'adresse à un aussi grand nombre de